

ATTESTATION D'APTITUDE

**Propriétaires ou détenteurs
de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
(Article L. 211-13-1 du code rural)**

Délivrée en application de la loi n°2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

La présente attestation est délivrée à :

NOM de naissance : KELLER

NOM d'époux(se) : -

Prénom(s) : Salomon

Né(e) le : 25 | 05 | 1987 à : BITCHE | 57 | FRANCE
 Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

Elle est délivrée après suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R.211-5-3 du code rural et organisée par la personne suivante, habilitée à dispenser cette formation.

Qualité du formateur

NOM de naissance : SERGEANT

Prénom(s) : Nicolas

Adresse :

5 A rue du chemin neuf
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

67280 | NIEDERHASLACH
Code postal Localité / Commune

Habilité en Préfecture de RAS-RHIN , le 31/12/2019

Fait à NIEDERHASLACH , le 15/07/2020

Signature et cachet du formateur :

VOX ANIMAE
 5 A rue du Chemin Neuf
 F-67280 Niederhaslach
 www.vox-animae.com
 SIRET 529 344 350 00028
 N° formateur 42 67 03970 67